

## Écoliers et étudiants prennent le large avec Tripon

Le 8 novembre, le skipper nantais Armel Tripon prendra le départ du Vendée Globe. Seul sur son bateau, mais accompagné, à terre, par un équipage enthousiaste d'écoliers, étudiants et chercheurs.



Le skipper Armel Tripon (qui sort tout juste d'une petite opération, d'où le bandage à l'œil) entouré de Francky Trichet (adjoint au maire, vice-président de l'université) et d'Arnaud Guével (vice-président de l'université)

### Le projet

Dans un peu moins de six semaines, dimanche 8 novembre, le skipper nantais Armel Tripon prendra le départ du Vendée Globe. Une course de 40 000 km autour du monde qui sera largement suivie, à terre, par la communauté universitaire, une dizaine de classes d'école en zone d'éducation prioritaire, ainsi qu'à Couëron et Treillières. « Ce rêve du Vendée Globe, j'ai eu envie de le partager avec le plus grand nombre possible », raconte le skipper.

Une aventure collective portée par l'association Neptune, la ville de Nantes, Nantes métropole et l'université de Nantes. Déjà, l'an dernier, des écoliers d'Alain Fournier, quartier Bellevue, avaient pu découvrir, lors d'un

chantier pédagogique son Imoca, *L'Occitane en Provence*, conçu à Nantes aux chantiers Black Pepper yachts.

### 400 écoliers « embarqués »

Cette fois, 400 écoliers vont, en imagination, prendre le large aux côtés d'Armel Tripon. « Ce projet, baptisé **Des mots sur le globe, propose, en plus d'un suivi de course, une véritable immersion dans le quotidien du navigateur, au moyen de l'écriture et de la science appliquée. Des correspondances régulières entre le marin et les enfants viendront nourrir un suivi de course interactif où l'écriture occupera une place singulière** », explique Margaux Le Joubiou, de l'association Neptune.

Deux plateformes, à destination

des enseignants, proposent différents ateliers à mener avec les enfants : écriture d'un journal de bord, atelier cartographique, portraits d'hommes et de femmes de mer... Ces récits de l'imaginaire devraient être valorisés dans la ville.

L'université aussi est de la partie, avec des équipes de recherche de différentes filières. Des exemples ? Des étudiants en master 2 mer et énergie à l'IAE (économie et management) planchent sur l'impact environnemental d'un projet de course à la voile aujourd'hui. Le laboratoire génie civil et mécanique de Nantes Saint-Nazaire et l'IUT de Nantes travaillent à la mise au point d'un catamaran de sport fabriqué à partir de matériaux biosourcés.

Autre collaboration : l'université

développe une appli, LuciEole, outil d'aide à la performance. « **Dans une course, il y a la performance du skipper et celle du bateau, mais aussi des à-côtés**, souligne Arnaud Guével, vice-président de l'université, chargé de la formation et des ressources éducatives libres. **Et dans le sport de haut niveau, les à côtés font la différence. L'idée, c'est de travailler sur l'impact croisé de la privation de sommeil, et de la fatigue physique et mentale qui génèrent du stress. Ces éléments influencent fortement les capacités du marin.** » LuciEole devrait ainsi éclairer le marin sur son état de fatigue et de lucidité pendant la course.

Yasmine TIGOË.

## Elle devait « courber l'échine et fermer sa gueule »

Un chauffeur de bus, la quarantaine, a été condamné pour des violences commises sur son ex. Bien que placé sous contrôle judiciaire, il avait maintenu une forme d'emprise à distance.

### Justice

À la barre, tout penaud, il fait son mea culpa : « **Je n'aurais jamais dû me comporter comme ça, je lui ai fait beaucoup de mal.** » Ce chauffeur de bus de 41 ans était convoqué devant les magistrats nantais, mercredi, pour des violences habituelles sur son ex-compagne.

La victime a déposé plainte après la séparation du couple, en juillet 2019, après vingt-deux ans de vie commune. Depuis cinq années, elle subissait les coups de sang de l'homme dont l'agressivité grimait avec l'alcool et la cocaïne. Il suffisait d'un rien pour allumer la mèche : un commentaire élogieux d'un homme sur Facebook ou une remarque sur l'éducation des enfants. La victime était ensuite menacée, parfois giflée, souvent

insultée.

### « Je ne me respectais plus »

En partie civile, Anne Bouillon évoque « **la puissance de la soumission** » avec des violences qui se terminaient par des faveurs sexuelles. « **Je ne m'aimais plus et je ne me respectais plus** » dira la femme, dans ses auditions. Un mois avant la rupture, après avoir proféré des menaces avec un couteau de cuisine à la main, l'homme avait ordonné à sa compagne de « **courber l'échine et de fermer sa gueule** ».

Des faits reconnus. « **Mais la route est encore longue et semée d'embûches** », insiste Anne Bouillon. Alors que son contrôle judiciaire lui interdisait d'entrer en contact avec la victime, le prévenu a multiplié les appels malveillants, au mois d'août. Il restait

ainsi de longues minutes en appel en visio avec son fils pour tenter de savoir si un autre homme était présent à la maison. Un comportement qui lui a valu un passage illico devant le juge des libertés et de la détention.

Avec son casier chargé de huit condamnations, le couperet de l'incarcération est passé tout près. « **Je sais** », souffle-t-il avant de glisser quelques mots d'excuses. Conformément aux réquisitions, le tribunal prononce une peine de six mois de prison, aménageable sous bracelet, plus une année de sursis probatoire. Le prévenu devra suivre un stage sur les violences conjugales, se soigner, stopper tout contact avec son ex et l'indemniser. À ce titre, une provision de 2 000 € devra être versée en attendant le renvoi sur intérêt civil.



L'avocate Anne Bouillon a évoqué « la puissance de la soumission ».

PHOTO : JORIS LE DAIN

## Le tonton pédophile s'invitait dans les jeux d'enfants

L'homme a été condamné à un an de prison ferme pour des faits remontant aux années 1990. Sa nièce et son neveu avaient été victimes d'attouchements, à Saint-Sébastien-sur-Loire.

### Justice

Comme souvent dans ce genre de dossiers, la famille avait décidé de glisser ça sous le tapis de l'omerta. Comme souvent dans ce genre de dossiers, tout est remonté à la surface au moment de fonder à son tour une famille. Comme souvent dans ce genre de dossiers, une seconde victime est apparue une fois la parole libérée.

Une situation vécue par une architecte et son frère, réunis, mercredi, sur le banc de la partie civile. La jeune femme a fait le trajet depuis le Cana-

da, le pays qu'elle avait rejoint pour fuir les démons du passé. Dans les années 1990, alors qu'ils n'avaient pas dix ans, tous deux ont été victimes d'attouchements, à Saint-Sébastien-sur-Loire.

### « J'avais peur de cet intrus »

Le responsable est un tonton à la mémoire vacillante. Pour le frère, c'est le trou noir, et pour la sœur, c'était un jeu, déclare, en substance, ce cariste à la cinquantaine fatiguée. « **Des trous de mémoire opportuns** », observe la présidente, avant de rap-

peler que l'homme a été condamné pour des faits similaires, en 1997.

D'où l'incompréhension renforcée de sa nièce, à la barre. « **Tout a été caché par notre famille, puis présenté comme quelque chose de pas très grave. On a continué à l'inviter pour les fêtes de famille, mais moi, j'avais peur de cet intrus qui s'invitait dans les jeux des enfants.** »

L'explication vient peut-être du climat incestueux au sein de la famille. En effet, le propre frère du prévenu a été condamné à peu près à la même période pour le viol de sa fille. L'évo-

cation de ce contexte est saisie par l'avocat de la partie civile, qui tente d'obtenir des aveux de la part du prévenu. L'homme, qui vit seul avec ses chats, s'apprête à se confier, mais fait machine arrière.

Le tribunal le condamne à une année de prison, aménageable sous bracelet, plus dix-huit mois de sursis probatoire avec l'obligation de soins et l'interdiction d'exercer toute activité avec des mineurs. Inscrit au fichier des auteurs d'infraction sexuelle, il devra verser 8 000 € à sa nièce et 6 000 € à son neveu.

## Masque dans toute la métropole dès lundi

La préfecture étend l'obligation du masque dans les 24 communes de la métropole et à Clisson, à partir de lundi.



Masque obligatoire pour faire ses courses dominicales sous les Nefs.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Jusqu'alors le port du masque était obligatoire par arrêté préfectoral dans huit des vingt-quatre communes de la métropole nantaise, ainsi qu'à Châteaubriant. Les seize autres communes de la métropole ainsi que Clisson devront s'y mettre à partir de lundi, 8 h, annonce dans un communiqué la préfecture.

Pourquoi cette extension du port du masque ? Le taux d'incidence (nombre de personnes testées positives pour 100 000 habitants), dans l'ensemble de la métropole s'établit à 89,7, c'est-à-dire bien au-dessus du seuil (fixé à 50) de simple alerte. Et le taux de positivité (nombre de cas positifs pour 100 tests) est de 7. À Clisson, le taux d'incidence est de 93. Ces ratios montrent que le virus circule bien activement dans toute la métropole et qu'une vigilance renforcée s'impose. Les mesures barrière doivent être scrupuleusement respectées.

Dans les 26 communes concernées, ainsi que dans l'ensemble du département, dans les commerces, sur les marchés, vide-greniers, brade-

ries, le masque obligatoire s'applique aux piétons de plus de 11 ans.

### À Nantes, taux d'incidence à 124

Dans la seule ville de Nantes, le taux d'incidence atteint les 124 personnes testées positives pour 100 000 habitants sur les sept derniers jours. On n'atteint pas encore la barre des 150 cas, autre seuil, qui pourrait faire basculer la ville en alerte renforcée. Mais on s'en rapproche. Sachant que quand ce niveau sera franchi, des mesures plus contraignantes (par exemple la fermeture des bars dès 22 h) pourraient alors être prises. Et cela, d'autant plus que le taux d'incidence pour les personnes âgées de plus de 65 ans est de 67.

Les personnes qui pratiquent une activité sportive ou qui circulent à deux-roues (vélo, trottinette, moto...), peuvent ne pas le mettre, mais la préfecture le recommande toutefois « **fortement, particulièrement dans les endroits fréquentés** ».

Philippe GAMBERT.

## Moins de voitures, plus de bouchons

Fin septembre, le temps de trajet moyen du matin s'allonge, pour les automobilistes de la région nantaise.



Rue Mathurin-Brissonneau, axe d'accès au quai de la Fosse, une voie dédiée aux bus et aux vélos a été créée, limitant la circulation automobile à une voie.

PHOTO : STÉPHANIE BAZYLAK / OUEST-FRANCE

L'Agence d'urbanisme de la région nantaise vient de mettre en ligne, sur son site *auran.org*, un outil bien instructif pour évaluer les bouchons du matin. Ce « baromètre mobilité post Covid-19 » mesure les temps de trajet autos entre la banlieue et le centre de Nantes. Il se base sur les données de Google maps et les 150 postes de comptage de Nantes métropole.

### Quarante-quatre minutes au volant

Qu'est-ce qu'on y apprend ? Que la semaine dernière (21 au 25 septembre), à 8 h, ce temps moyen a été de quarante-quatre minutes, soit dix-sept minutes de plus qu'au milieu de la nuit. Ce surcroît de temps au volant n'était que de douze minutes, début septembre. Bref, on poireaute chaque semaine davantage pour entrer

en ville. L'attente grimpe même plus haut qu'en septembre 2019, une époque d'avant le confinement et le télétravail. Ça, c'est nouveau !

Depuis la crise sanitaire, à partir de mars 2020, ces temps de trajet étaient toujours inférieurs à ceux de 2019. Ne serait-ce qu'en raison de la baisse du trafic journalier à Nantes. Or, fin septembre 2020, les automobilistes sont toujours moins nombreux qu'à la rentrée dernière et, pourtant, le temps passé derrière le volant s'allonge. Un peu moins d'autos, un peu plus de bouchons... Explication ? Les 30 km/h en ville et l'emprise sur la route des nouvelles voies cyclables. Le tout conjugué à un plus faible remplissage des bus et trams.

À suivre.

François CHRÉTIEN.

## Faits divers

### Cran d'arrêt et poignard : deux arrestations en deux jours

Par deux fois, en deux jours, les policiers nantais ont retrouvé des couteaux lors de simples contrôles. Mercredi, vers 13 h 15, rue Gaëtan-Rondeau, quartier Beaulieu à Nantes, ils arrêtent un scooteriste. Le passager, un mineur âgé de 15 ans, portait un couteau à cran d'arrêt. Le couteau a été détruit. L'adolescent a ensuite été remis à sa mère, et sera convoqué pour un rappel à la loi.

Mardi, vers 22 h 55, boulevard Jean-Monnet, à Nantes, au niveau de l'arrêt de tramway Hôtel-Dieu, les policiers de la Brigade de surveillance des transports en commun (BSTC) procédaient au contrôle d'identité

d'un homme, qui n'était pas porteur d'un masque, obligatoire dans les transports en commun. Palpé par mesure de sécurité, l'individu était porteur d'un poignard de 26 cm de long, avec une lame de 14 cm, dissimulé dans la poche intérieure de son blouson. Au terme de sa garde à vue, il a également fait l'objet d'un rappel à la loi.

Un couteau est une arme de catégorie D, et peut être acheté et détenu librement. Toutefois, il y a des restrictions, notamment en matière de vente aux mineurs. Porter ou transporter une arme de catégorie D sans motif légitime est interdit.